

CAEN LA MER HABITAT

1 Place Jean Nouzille – 14000 CAEN

Indice C

25/11/2025

Construction de 6 logements

120, Rue Emile Zola

14120 MONDEVILLE

Notice descriptive sommaire

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 01 GENERALITES | 2 |
| 02 PRESENTATION DU PROJET | 3 |
| 02.1 SITE | 3 |
| 02.2 PROGRAMME | 3 |
| 02.3 PERFORMANCES | 3 |
| 03 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE | 4 |
| 03.1 INFRASTRUCTURE | 4 |
| 03.2 MURS ET OSSATURE | 4 |
| 03.3 PLANCHERS | 4 |
| 03.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION | 5 |
| 03.5 ESCALIERS | 5 |
| 03.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION | 5 |
| 03.7 CHUTES ET GROSSE CANALISATIONS | 6 |
| 03.8 TOITURES | 6 |
| 04 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS | 7 |
| 04.1 SOLS ET PLINTHES | 7 |
| 04.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) | 7 |
| 04.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES) | 7 |
| 04.4 MENUISERIES EXTERIEURES | 8 |
| 04.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION SOLAIRE | 8 |
| 04.6 MENUISERIES INTERIEURES | 8 |
| 04.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS | 8 |
| 04.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES | 8 |
| 04.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS | 9 |
| 05 LOCAUX COMMUNS | 11 |
| 05.1 LOCAL VELOS | 11 |
| 05.2 LOCAL POUBELLES | 11 |
| 06 EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES | 12 |
| 06.1 CHAUFFAGE, EAU CHAude SANITAIRE | 12 |
| 06.2 ELECTRICITE | 12 |
| 07 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS | 13 |
| 07.1 PARKINGS EXTERIEURS | 13 |
| 07.2 ESPACES VERTS | 13 |

01 Généralités

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. Le Maître d'ouvrage pourra être amené à y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux et/ou si des impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition et/ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Ces éventuelles modifications n'interviendront qu'à la condition qu'il n'en résulte ni augmentation du prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues dans la mesure où celle fournie par le vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base des informations données par l'Architecte.

L'acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté.

En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité sera prévu : « ou similaire » « ou équivalent ».

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que le Maître d'ouvrage pourrait être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

Pour des raisons techniques, les canalisations et réseaux communs seront susceptibles d'être implantés en plafond ou en applique sur murs et cloisons à l'intérieur des lots privatifs. Ces servitudes ne pourront en aucun cas donner lieu à des réclamations de la part des propriétaires des locaux privatifs concernés (logements, garages, caves etc...).

Les différents matériaux tels que les revêtements extérieurs bois, le carrelage, la pierre et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements et le vieillissement.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'ouvrage, dans le respect du Permis de Construire et en accord avec les différents services administratifs impliqués.

02 Présentation du projet

02.1 SITE

L'opération immobilière est située au 120 rue Emile Zola à MONDEVILLE (14120).

02.2 PROGRAMME

Construction de 6 logements collectifs, répartis en 2 bâtiment, comprenant :

- 3 logements réalisés dans le bâti existant
- 3 logements réalisés dans un bâti neuf
- 6 places de stationnement extérieures dont 1 PMR

02.3 PERFORMANCES

02.3.1 Thermique

Cette opération respectera la réglementation thermique suivante :

- RT Bâtiment existant pour le bâti existant
- RE2020 seuil 2025 pour le bâti neuf

02.3.2 Label

Sans objet.

02.3.3 Électricité

Conforme à la norme NF C15-100.

03 Caractéristiques techniques générales de l'immeuble

03.1 INFRASTRUCTURE

03.1.1 Fouilles

Terrassements en pleine masse, évacuation des déblais aux décharges publiques ou réemploi en remblaiement périphérique.

03.1.2 Fondations

Les fondations seront réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol validées par le bureau de contrôle.

03.2 MURS ET OSSATURE

Le dimensionnement et la composition (béton armé, bois, maçonnerie, métal, mixte, ...) des éléments de structure (murs, poteaux et poutres) seront déterminés par le bureau d'études structure et validés par le bureau de contrôle et choix du Maître d'ouvrage.

03.2.1 Murs de façades et murs pignons

Sur bâti existant :

Les murs des façades sont réalisés en pierre de Caen et/ou en maçonneries de parpaings.

Type et coloris des revêtements de façade selon les plans du Permis de Construire et choix de l'Architecte.

Les façades pourront être traitées partiellement avec des finitions ou matériaux différents.

Suivant l'étude thermique et acoustique éventuelle, les murs recevront un complexe isolant sur face intérieure même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

Sur bâti neuf :

Les murs des façades seront réalisés en maçonneries de briques, de parpaings, en bois, ou autre au choix du Maître d'ouvrage.

Type et coloris des revêtements de façade selon les plans du Permis de Construire et choix de l'Architecte.

Les façades pourront être traitées partiellement avec des finitions ou matériaux différents.

Suivant l'étude thermique et acoustique éventuelle, les murs recevront un complexe isolant sur face intérieure et/ou extérieure même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

03.2.2 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Sur bâti existant :

Les murs de refends sont en pierre de Caen et/ou en maçonnerie de parpaings.

Sur bâti neuf :

Les murs de refends seront réalisés en maçonnerie de parpaings rejointoyés.

03.2.3 Murs ou cloisons séparatifs

Entre locaux privatisés et autres locaux :

Seront réalisés en maçonnerie de parpaing ou cloisons sèches en plaques de plâtre.

Isolation thermique et acoustique suivant nécessité et imposition des études techniques.

03.3 PLANCHERS

Le dimensionnement et la composition (béton armé, bois, métal, mixte, ...) des éléments de structure (dalles et poutres) seront déterminés par le bureau d'études structure et validés par le bureau de contrôle.

Une isolation conforme aux études thermique, acoustique et/ou pour la protection contre l'incendie pourra être rapportée pour les planchers des locaux d'habitation selon nécessité. Cette isolation pourra être située soit en sous-face de plancher, soit entre la chape (si elle existe) et le plancher.

03.3.1 Planchers sur étage courant,

Sur bâti existant :

Planchers poutrelles-hourdis avec dalle béton de compression.

Poutre en béton armé coulée en place ou préfabriquée, en bois ou en métal selon études de structure.

Sur bâti neuf :

Planchers poutrelles-hourdis avec dalle béton de compression ou dalle pleine coulée en place ou préfabriquée, ou en bois, ou mixte bois-béton, ...

Poutre en béton armé coulée en place ou préfabriquée, en bois ou en métal selon études de structure.

03.3.2 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, commerces, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Dito article 03.3.1.

03.3.3 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Dito article 1.3.1.

Isolant thermique prévu rapporté en sous face ET/OU en chapes thermo-acoustiques d'épaisseur suivant réglementation et étude thermique.

03.3.4 Planchers Balcons et Loggias

Dalle pleine de béton armé coulée en place ou préfabriquée type prédalles, en bois, en métal ou en mixte.

03.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

03.4.1 Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons de distribution intérieures des logements seront réalisées en cloisons sèches de type PLACOSTIL 72/48, épaisseur 72mm, constituées de 2 plaques de plâtre BA 13, fixées sur une ossature métallique avec isolant.

Les cloisons et doublages des salles de bains et salles d'eau seront constituées d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge toute hauteur.

03.4.2 Cloisons des gaines techniques

Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

03.5 ESCALIERS

03.5.1 Escaliers

Les escaliers des parties communes pour l'accès des logements seront réalisés en béton armé coulé en place ou préfabriqué ou métallique (acier galvanisé) conformément aux plans Architectes.

03.5.2 Escaliers privatifs (desserte intérieure d'un logement)

Escalier en bois conformément aux plans Architecte.

03.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

03.6.1 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Les conduits de ventilation assurant l'extraction des différents locaux seront de type maçonnés ou métalliques suivant réglementation et validés par le bureau de contrôle.

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée de type Hygro B dans les pièces de service des logements, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction seront assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

Les bouches mis en œuvre seront de type :

- Cuisine : Bouche avec commande du débit de pointe temporisée par bouton poussoir et ensemble raccordé sur secteur
- WC et salle de bain avec WC : Bouche à détection de présence alimenté sur secteur
- Salle de bain (sans WC) : Bouche mécanique hygroréglable

03.6.2 Conduits d'air frais

Si nécessaire selon l'éloignement des locaux à ventiler : amenées d'air frais réalisées par conduits maçonnés, panneaux composites à base de plâtre ou carreaux de plâtre ... suivant la réglementation en vigueur ou par directement par une grille en façade.

03.7 CHUTES ET GROSSE CANALISATIONS

03.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Evacuation des eaux pluviales par chutes disposées dans les gaines techniques intérieures des logements et/ou par descentes en façades selon Permis de Construire.

03.7.2 Chutes d'eau usées

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux en sous face de dalle à RDC avec sorties des ventilations primaires en toiture.

03.7.3 Branchement à l'égout

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

03.8 TOITURES

03.8.1 Charpentes, couvertures et accessoires

Selon plan de toiture de l'Architecte.

Charpente par fermettes industrielles et/ou traditionnelles.

Isolation en combles suivant calcul thermique et validation par le bureau de contrôle.

Couverture conforme aux plans de l'Architecte et aux prescriptions du Permis de Construire.

Récupération des eaux pluviales provenant des toitures par gouttières ou chéneaux et descentes d'eaux selon les plans de l'Architecte et conformément au Permis de Construire.

03.8.2 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

Souches en béton, maçonnées, PVC, ou tôle avec habillages enduit ou peinture ou brut suivant projet de l'Architecte. Pour traversées des divers conduits de ventilation et d'évacuations cités à l'article 03.6 et 03.7.

Sur l'existant, les souches existantes seront condamnées.

04 Locaux privatifs et leurs équipements

04.1 SOLS ET PLINTHES

04.1.1 Pièces principales

Séjour / cuisine en RDC : Carrelage grés émaillé. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d’Ouvrage avec plinthes assorties en carrelage.

Séjour / cuisine en étage : Revêtement vinyle. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d’Ouvrage avec plinthes bois peintes.

Chambres : Revêtement vinyle. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d’Ouvrage avec plinthes bois peintes.

04.1.2 Pièces de service

Salle d'eau / salle de bains en RDC : Carrelage grés émaillé. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d’Ouvrage avec plinthes assorties en carrelage.

Salle d'eau / salle de bains en étage : Revêtement vinyle. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d’Ouvrage avec plinthes bois peintes.

WC en RDC : Carrelage grés émaillé. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d’Ouvrage avec plinthes assorties en carrelage.

WC en étage : Revêtement vinyle. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d’Ouvrage avec plinthes bois peintes.

04.1.3 Dégagements

Dégagement : Revêtement vinyle. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d’Ouvrage avec plinthes bois peintes.

04.1.4 Barres de seuils

Arrêt de matériaux par profils inox, barres de seuils ou soudures de sol ou équivalent au droit de chaque changement de revêtements.

04.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

04.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Cuisine : Il est prévu la mise en place d'un meuble évier, aucun revêtement mural ne sera mis en œuvre au droit de ce dernier.

Salle d'eau / Salle de bains : Toute hauteur au droit de la douche. Sur 60cm hauteur au droit du lavabo.

04.3 PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

04.3.1 Pièces intérieures

Sur bâti existant :

Sous-face des planchers béton r agrée par enduit de surfaçage ou faux plafonds en plaques de plâtre surfacées.

Sur bâti neuf :

Sous-face des planchers béton r agrée par enduit de surfaçage ou faux plafonds en plaques de plâtre surfacées.

04.3.2 Balcons

Sur bâti neuf :

Béton armé coulé en place ou préfabriqué brut finition soignée ou peinture.

04.4 MENUISERIES EXTERIEURES

Menuiseries en PVC à rupture de pont thermique selon permis de construire.

Fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française avec parties fixes suivant plans de vente.

Menuiserie équipées de double vitrage isolant thermiquement et acoustiquement dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude.

Porte palière d'entrée du logement, acoustique plane métallique, conforme à la réglementation.

Serrure à pêne dormant A2P*. Cylindre européen. Paumelles anti dégondables. Béquillage inox.

04.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION SOLAIRE

Les fermetures extérieures et occultations seront réparties selon la localisation prévue aux plans de l'Architecte et selon imposition du Permis de Construire :

Par volets roulants PVC ou Aluminium à commande manuelle sauf pour les portes-fenêtres commande électrique filaire selon plans de vente. Enroulement dans un coffre type monobloc intégré à la menuiserie., ou coffre bois.

04.6 MENUISERIES INTERIEURES

04.6.1 Portes intérieures logements

Huisserie seront en bois.

Porte plane à âme alvéolaire.

Serrure à pêne dormant ½ tour pour les chambres et bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

Butée de porte en aluminium.

Béquillage inox.

04.6.2 Porte de placards

Portes stratifiées de 10mm, coulissante ou battantes, suivant plans de vente, de couleur blanche.

Placards représentés en pointillés sur les plans de vente sont des emplacements et non des placards.

04.6.3 Gaines GTL

Placard battant dito 04.6.2.

04.6.4 Ouvrages divers

Trappe de visite dans chacune des gaines techniques intérieures aux logements si nécessaire.

04.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

04.7.1 Garde-corps extérieurs

Pour les balcons, escaliers, fenêtres et portes-fenêtres, suivant indications au permis de construire, garde-corps métallique thermolaqué en usine.

04.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

04.8.1 Sur menuiseries

Peinture acrylique satinée, mate ou brillante selon choix et localisation, coloris blanc.

Localisation : Portes, plinthes, habillages, trappes, ...

04.8.2 Sur murs

Murs des pièces sèches : Peinture acrylique, coloris blanc

Murs des pièces humides : Peinture acrylique, coloris blanc

04.8.3 Sur plafonds

Plafonds des pièces sèches : Peinture acrylique, coloris blanc

Plafonds des pièces humides : Peinture acrylique, coloris blanc

04.8.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Peinture satinée blanche sur canalisation métalliques ou PVC apparentes.

04.8.5 Papiers peints

Sans objet.

04.8.6 Tentures

Sans objet.

04.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

04.9.1 Appareils et mobiliers

Sanitaire logement 2 et 3: WC suspendu avec une cuvette en céramique blanche, équipé de barre de maintien murale.

Sanitaire des autres logements : WC suspendu avec une cuvette en céramique blanche.

Lavabos logement 2 et 3 : lavabos en céramique autoportant adapté PMR équipé de mitigeur thermostatique.

Lavabos des autres logements : Lavabos en céramique autoportant sur colonne équipé de mitigeur thermostatique.

Evier : Evier en matériau minéral composite (2 cuves et 1 égouttoir) équipé d'un mitigeur thermostatique.

Meuble évier : Meuble 3 portes en mélaminé blanc.

Douche RDC logement 2 et 3 : Douche à l'italienne équipé d'un mitigeur de douche avec douchette et d'une barre de maintien en L et de parois de douche en verre trempé.

Douche étage des autres logements : Receveur de douche en céramique avec parois de douche en verre trempé, équipé d'un mitigeur de douche avec douchette.

04.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

Distribution d'eau froide : tube cuivre en apparent et tube PER en dalle

Distribution d'eau chaude : tube cuivre en apparent et tube PER en dalle

Production d'eau chaude (logement restructuré) : ballon d'eau chaude électrique.

Production d'eau chaude (logement neuf) : Pompe à chaleur double service.

Évacuations : PVC M1

Branchements en attente : alimentation eau froide et évacuation pour le lave-linge et le lave vaisselles.

Appareils sanitaires : Les appareils seront de marque PORCHER, GEBERIT, JACOB DELAFON ou équivalent, de teinte blanche.

Robinetterie : Les appareils seront de marque PORCHER, GEBERIT, JACOB DELAFON ou équivalent, de teinte blanche.

04.9.3 Equipements électriques

Type d'installation : conformes à la norme NF-C 15.100

Puissance à desservir :

Logement T3 et T4 Tarif bleu Monophasé - 9kVA

Equipements de chaque pièce :

| Equipement type *=suivant configuration | Interrupteur SA et VV | Bouton Pousoir | DCL | Applique led | Hublot LED | Prise 2P+T | Prise 2P+T spécialisée | Sortie de câble | RJ45 | BP sonnette |
|--|-----------------------|----------------|-----|--------------|------------|------------|------------------------|-----------------|------|-------------|
| Entrée | 2 ou 3* | | 1 | | | 1 | | | | 1 |
| Cuisine | 1 | | 1 | 1 | | 6 ou 7* | 2 | 1 | | |
| Séjour | 2* ou 3* | | 1 | | | 5 ou 6* | | | | 2 |
| CH 1 | 2 | | 1 | | | 3 ou 4* | | | | 1 |
| CH 2 | 2 | | 1 | | | 3 | | | | 1 |
| CH 3* | 2 | | 1 | | | 3 | | | | |
| Dégagement | 2* ou 3* | | 1 | | | 1 | | | | |
| SDB | 2 | | | 1 | 1 | 1 | 1 | | | |
| WC | 1 | | 1 | | | 0 | | | | |
| Rgt / Local | 1 | | 1 | | | | | | | |

Sonnerie de porte palière : Un bouton poussoir sera installé à l'extérieur et raccordé au moniteur d'interphonie qui fera office de carillon intérieur.

Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique. Mise en œuvre d'un coffret de communication Grade 2TV minimum et d'un câblage de Grade 3.

04.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

Type d'installation (logement restructuré) : Panneaux rayonnants électriques programmables à détection de présence et d'ouverture des fenêtres.

Type d'installation (logement neuf) : Production d'eau chaude par une pompe à chaleur

Températures garanties : 21 °C dans la salle de bain et 19°C dans les autres pièces.

Appareils d'émission de chaleur (logement restructuré) : Panneaux rayonnants électriques avec détection de présence et pilotage intelligent et sèche-serviette électrique dans les salles de bain.

Appareils d'émission de chaleur (logement neuf) : Radiateurs à eau chaude équipés de robinets thermostatiques (sauf local équipé du thermostat d'ambiance) et sèche-serviette dans les salles de bain équipé d'un robinet simple réglage.

Ventilation : VMC de type Hygro B avec bouches (cuisine et WC) raccordés électriquement.

04.9.5 Equipements de télécommunications

Réseau : Logements raccordés à la fibre. Mise en œuvre d'un boîtier fibre dans chaque logement (DTIO)

Distribution du réseau de télécommunication à partir d'un coffret de communication situé dans chaque GTL de logement

Prises de communication :

Mise en œuvre de prises RJ45 selon principe suivant, deux dans le séjour côté à côté et une dans deux chambres de chaque logement

Mise en œuvre de prise TV selon principe suivant, 1 dans le salon/séjour et une dans la chambre principale de chaque logement.

Commande d'ouverture du portail accès voiture :

Installation en plus de la motorisation du portail d'un contrôle d'accès par télécommande.

Une télécommande sera fournie pour l'ouverture du portail à distance par commande radio

Commande d'ouverture de l'entrée de la parcelle :

Installation d'un minuteur vidéo dans chaque logement permettant le déverrouillage de l'accès à la cour par le portillon. Une caméra sera installée sur la platine extérieure afin de visualiser la ou les personnes demandant l'accès.

05 Locaux communs

05.1 LOCAL VELOS

Accès depuis l'extérieur par porte métallique thermolaqué.

Finition du local :

- Sol : peinture de sol ou brut
- Murs : Pierres, ou maçonneries ou enduit apparents
- Plafond : Sous face de charpente et couverture, ou peinture

05.2 LOCAL POUABELLES

Accès depuis l'extérieur par porte métallique thermolaqué.

Finition du local :

- Sol : peinture de sol ou brut ou carrelage antidérapant
- Murs : Maçonneries ou enduit apparents, ou faïence sur 1.50m hauteur
- Plafond : Isolant thermique ou peinture

06 Equipements généraux des immeubles

06.1 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE

06.1.1 Equipement thermique de chauffage

Production de chaleur : Electrique

Le chauffage est individuel pour chaque logement et détaillé à l'article 04.9.4.

Régulation automatique (logement restructuré) :

La régulation sera réalisée par un pilotage intelligent avec une auto programmation mémorisant le rythme de vie et l'apprentissage thermique de l'habitat.

Régulation automatique (logement neuf) :

La régulation automatique sera commandée par une sonde en fonction de la température extérieure.

Accessoires divers – comptage individuel :

Tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'installation seront prévus.

06.1.2 Services d'eau chaude

Logement restructuré

Production d'eau chaude : Chauffe-eau électrique

La production d'eau chaude est individuelle pour chaque logement et détaillé à l'article 04.9.2.

Réservoirs :

- 200L pour T3
- 250L pour T4

Logement neuf

Production d'eau chaude : Pompe à chaleur double service

La production d'eau chaude est individuelle pour chaque logement et détaillé à l'article 04.9.2.

Réservoirs : 188L

06.1.3 Alimentation en eau

Comptages généraux :

Le compteur général sera situé dans le local vélos. Il sera équipé d'une vanne d'arrêt général.

Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau :

L'installation de l'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

Surpresseur et détendeur suivant nécessité.

06.2 ELECTRICITE

06.2.1 Alimentation en électricité

Il sera prévu la création d'une colonne de distribution électrique dans la gaine prévue à cet effet.

Comptages des services généraux :

Il sera prévu le comptage des services généraux depuis le coffret prévu à cet effet dans la gaine palière services généraux.

Branchements et comptages particuliers :

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les logements suivant plans de vente.

06.2.2 Télécommunications

Téléphone fibre :

Depuis l'arrivée du réseau extérieur jusqu'à une colonne fibre à créer. Chaque logement sera déjà raccordé à la fibre

Antenne TV et radio :

Un système de réception sera installé par bâtiment afin de desservir les signaux TV et radio à chaque logement

07 Parties communes extérieures aux logements

07.1 PARKINGS EXTERIEURS

07.1.1 Sols

Suivant plan aménagement extérieur du permis de construire, réalisés en enrobé et système perméable.
Les places seront délimitées par des bordures ou par contraste.

07.1.2 Eclairage

Suivant plan aménagement extérieur du permis de construction.

07.1.3 Système condamnant l'accès

Portail battant, taille et forme suivant plans du permis de construire.
Ouverture par télécommande, digicode ou vigik.

07.1.4 Pré équipement pour borne de charge

Un pré-équipement pour borne de recharge de véhicule électriques est prévu par la mise d'un fourreau entre l'armoire des services généraux jusqu'à un emplacement de stationnement pour câblage ultérieur à la charge du copropriétaire qui en fera la demande à la copropriété et du syndic.

07.2 ESPACES VERTS

07.2.1 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Suivant plan d'aménagement extérieur de l'architecte.

07.2.2 Engazonnement

Suivant plan d'aménagement extérieur de l'architecte.

07.2.3 Cheminements

Suivant plan d'aménagement extérieur de l'architecte.

Cheminement en stabilisés avec pont bois pour traversé des noues de récupération des eaux pluviales.